

DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AUX RELATIONS EUROPÉENNES INTERNATIONALES ET À LA COOPÉRATION

INTER-ACTION, UN NOUVEAU NOM POUR LE PROGRAMME LC-SE (LANGUAGE COLLEGES / SECTIONS EUROPÉENNES) – CAMPAGNE 2008-2009, APPARIEMENTS SECTIONS EUROPÉENNES ET SPECIALIST SCHOOLS ANGLAISES

Réf : DGESCO note du 11 septembre 2008 / Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP)
BIR n° 4 du 21 septembre 2008

Le programme LC-SE (partenariats entre /Language Colleges/ et Sections Européennes) a été intégré en 2003 aux accords éducatifs franco-anglais du Touquet. Depuis septembre 2006, le recrutement des établissements anglais dépasse le cadre des seuls Language Colleges et s'est étendu à d'autres types de Specialist Schools (établissements anglais ayant une ou plusieurs orientations spécifiques, telles que les langues, le sport, les sciences, les arts, l'ingénierie, etc.) : le programme a donc changé d'appellation en fin d'année 2007 et se nomme désormais Inter-Action.

Côté français, le programme s'adresse toujours aux sections européennes anglais des collèges et lycées d'enseignement général, technologique et professionnel.

Une présentation détaillée du programme est disponible sur le site du CIEP à l'adresse suivante :
<http://www.ciep.fr/francobrit/index.php>

Pour l'année scolaire 2008-2009, la campagne de recrutement se fait en ligne à l'adresse suivante :
<http://www.web-interaction.net>

Le dossier de candidature devra être rempli en ligne et validé par le coordonnateur du projet. Un exemplaire papier signé par le chef d'établissement devra être envoyé au CIEP.

La date limite d'envoi des dossiers est le **14 novembre 2008**.

Afin d'améliorer la qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du programme Inter-Action, le CIEP a réalisé un dossier pédagogique les échanges à distance. Ce dossier est disponible en ligne sur le site Emilangues :
<http://www.emilangues.education.fr> (Rubrique « International »).

Annexes 1 et 2 :

- note campagne de recrutement 2008-2009 (CIEP)
- modèle de dossier de candidature.